

## TAUX ENCADREMENT : LA FRANCE, BONNE DERNIERE

*L'avertissement n'est pas banal... « L'ajustement à la baisse des effectifs doit nécessairement être différencié par niveau d'éducation ». En d'autres termes, dans l'éducation et la recherche, on ne peut appliquer aveuglément la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite, traduction principale de la RGPP. Cette injonction n'émane pas d'organisations vindicatives à l'égard du gouvernement, mais du Conseil d'Analyse Stratégique – anciennement commissariat au plan démantelé en 2006 par D. de Villepin- sous tutelle du premier ministre.*

*Comment faudra-t-il le dire ? Combien de temps faudra-t-il pour que le président de la République et son gouvernement se rendent à la réalité. Non content d'avoir saccagé la formation des enseignants, il a dissuadé des candidats de se tourner vers le métier d'enseignants et poussé des néo-lauréats à la démission. Avec 6,1 enseignants/enseignants-chercheurs pour 100 élèves/étudiants, la France est en dernière position du classement des 34 pays de l'OCDE.*

*Offrant les pires conditions de travail, loin derrière la Suède, la Grèce ou le Portugal, la situation des enseignants en France conjugue des salaires « faibles en comparaison internationale ».*

*Qualifiant le taux d'encadrement dans le supérieur de « plutôt faible » le CAS, à contre courant, valide notre exigence de créer d'urgence des emplois dans les universités. Cependant, la note mentionne « des possibilités d'arbitrage entre catégories statutaires » dans les ministères autres que celui de l'Education nationale « où la part des agents de catégorie A est particulièrement importante ». Ne faut-il voir l'extension de l'autonomie financière et de compétences « élargies » en matière de gestion des ressources humaines (repyramidage d'emploi...), des marges de manœuvre de gestion de la pénurie aux lycées, collèges et écoles...*

*« Déshabiller Pierre pour habiller Paul » ne fait pas une politique éducative et scientifique ambitieuse pour le pays.*

### 22 MARS 2011 - ELECTIONS CNESER

#### VOTER SNESUP POUR DEFENDRE ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

#### LICENCE : LE CNESER DOIT ETRE ENTENDU (motion adoptée par 13 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions et 2 votes blancs)

[...] La politique universitaire menée depuis quatre ans par la ministre a démontré à maintes reprises son inefficacité à améliorer notamment la réussite des étudiants, et notamment en premier cycle. Alors que des dispositifs, des volontés, des efforts importants existent depuis plusieurs années dans les établissements pour faire réussir les nouveaux publics ayant accédé à l'université, la ministre de l'enseignement supérieur, loin d'avoir su les encourager et les fédérer, ne leur a pas donné les moyens d'aboutir. [...] La démocratisation de l'enseignement supérieur nécessite d'entreprendre une véritable réforme concertée des premières années universitaires, concernant l'ensemble des formations post-bac (licence, BTS, IUT, CPGE...), sans chercher à affaiblir les formations bac+2 reconnues, et prévoyant des passerelles permettant réussite et poursuite d'études pour tous les étudiants.

Le CNESER demande par conséquent que la réouverture des arrêts licence annoncée par la ministre ne soit pas une énième mascarade de concertation débouchant sur une « mesurette » mais bien l'occasion de clarifier la réglementation nationale de la licence pour la mettre au service d'une ambition pédagogique renouvelée.

##### Des cadres nationaux

Diplôme national à la lisibilité retrouvée, la licence doit s'appuyer sur un cadre national commun offrant des enseignements décloisonnés associant des disciplines complémentaires pour permettre une orientation progressive. [...] Ce cadre national doit intégrer des intitulés de domaines et de mentions ainsi que des contenus de formation définis de façon coordonnée et concertée avec la communauté universitaire en prenant en compte les spécificités des disciplines.

Une nouvelle réglementation des modalités de contrôle des connaissances (harmonisation nationale des modalités d'examen, garantie des règles de compensation et clarification des règles en matière de notes éliminatoires, prise en compte du contrôle continu, organisation des secondes sessions...), doit pouvoir concilier l'égalité de traitement des étudiants, la garantie de la validation des objectifs pédagogiques fixés, la possibilité de poursuivre des études.

##### Les moyens de l'ambition pédagogique

Pour répondre aux besoins pédagogiques et garantir à tous les moyens de leur réussite, une réglementation nationale de la licence devra intégrer un cadrage national en termes de volume horaire d'enseignement minimal comparable à celui des CPGE, STS et IUT, assurant ainsi partout les moyens humains et financiers nécessaires à une formation de qualité.

[...] A l'inverse, un plan pluriannuel de recrutement de personnels BIATOSS et enseignants-chercheurs ainsi que des IUFM rénovés, notamment impliqués dans la formation initiale et continue des enseignants-chercheurs, doivent permettre de répondre aux besoins des universités et permettre la réussite du plus grand nombre.

Enfin, l'austérité budgétaire infligée aux établissements d'enseignement supérieur, associée à l'utilisation peu lisible et insuffisamment ciblée de moyens dérisoires provenant d'autres secteurs, met en difficulté les enseignants du supérieur et les dispositifs pédagogiques qu'ils ont pu concevoir, et continue de dégrader les conditions d'étude des étudiants. La licence est bien souvent sacrifiée sur l'autel de formations considérées par certains comme plus prestigieuses.

Le gouvernement doit par conséquent prendre enfin conscience qu'une politique efficace de démocratisation de l'enseignement supérieur ne peut réussir dans ce contexte et qu'il faut par conséquent rompre avec une politique qui a pour seule boussole l'autonomie des établissements et la concurrence entre eux.

##### Entendre la voix de la communauté universitaire

Proposer à une population plus nombreuse et diversifiée des formations de qualité nécessite de prendre le temps d'entendre la voix des acteurs des formations pour concevoir des cadres nationaux. Le CNESER dénonce par conséquent la volonté de la ministre de court-circuiter une nouvelle fois la démocratie universitaire en nommant un comité d'orientation composé pour l'occasion au lieu d'entendre la voix des acteurs des formations en vue de la conception d'un nouveau cadre national. [...] Seul le comité de suivi licence, émanation du CNESER, a toute légitimité pour organiser des concertations, mener la réflexion et faire des propositions.

Motion présentée par l'UNEF et soutenue par le SNESUP-FSU, la CGT, l'UNSA Education (Sup' recherche, A et I, SNPTES)

Sur le site du SNESUP : Libye, le SNESUP condamne la répression sanglante et appelle à un rassemblement de solidarité avec le peuple libyen  
<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=5588&pid=5>